

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

Délibération du 28 janvier 2011 portant prestations courants faibles

NOR : DEVT1103968S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le conseil approuve les projets d'accords-cadres pour des prestations de courants faibles à attribuer aux sociétés ERI, INEO, groupement Transtelec-TTI et SDEL pour un montant probable de 11 200 304 € HT sur une durée de quarante-huit mois.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 28 janvier 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN